

## Procès Verbal du conseil municipal du 20 décembre 2023

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard – Astruc David – Bénard Fabrice - Bénézech Mathieu – Berna Camille - Berté Véronique -Château Gilles - Combes Gilles - Girard Maria Pia - Monnin Marie-Andrée – Ulrich auprès du tribunal administratif de Montpellier

Considérant qu'il convient Marie-Agnès

Procurations : Descouens Marie-Sophie à Astruc David - Le Bel Jérôme à Berté Véronique – Morel Evelyne à Arnaud Gérard

Secrétaire de séance : Berna Camille

**Vote du procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2023** : voté à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

#### **1 - Zones d'accélération des énergies renouvelables : ZAENR**

Monsieur le Maire dit au conseil que l'Etat veut favoriser le développement des énergies renouvelables, et a demandé aux communes de délibérer avant le 31 décembre 2023 pour déterminer la zone d'accélération d'installation terrestres des énergies renouvelables sur la commune.

Des panneaux photovoltaïques peuvent être installés sur des bâtiments communaux, sur des terrains. C'est une des solutions pour amortir les hausses de charges en générant de nouvelles recettes.

Monsieur le Maire propose au conseil de situer la zone d'accélération d'installation terrestre des énergies renouvelables sur toute la commune, tout en précisant que la commune n'a pas de projet actuellement.

**Vote : Validé à l'unanimité**

#### **2 - Déclassement du domaine public des parcelles B 1181 ET B 1176**

Suite à un échange de parcelle entre Mr Allingry Sweron et Madame Piquemal Julia et la commune pour la réalisation de trottoir, il convient de régulariser la situation en déclassant du domaine public les parcelles B 1181 ET B 1176.

**Vote : Validé à l'unanimité**

#### **3 - Acquisition de la parcelle A739 à l'euro symbolique**

Afin de permettre l'accès à des parcelles du lotissement l'Abri du Vigneron, il convient de régulariser la situation avec l'acquisition de la parcelle A 739 à l'euro symbolique à Madame Moïses.

**Vote : Validé à l'unanimité**

#### **4 – Electrification du stade : choix de l'entreprise**

Suite à la consultation lancée pour l'éclairage du stade 3 offres ont été reçues :

- Allez : 71 000 ht - 85 199.99 € ttc
- Borderes-Sanchis : 73 692 € ht - 88 430.40 € ttc
- Viabelec : 77 800 € ht - 93 360 € ttc

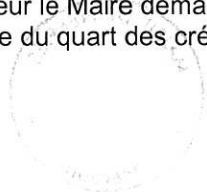
Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise Borderes-Sanchis qui présente le meilleur rapport qualité des prestations et prix.

**Vote : Validé à l'unanimité**

#### **5 - Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement de la commune avant le vote du budget 2024**

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de régler les factures d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 avant le vote du budget 2024.

**Vote : Validé à l'unanimité**



## Procès Verbal du conseil municipal du 20 décembre 2023

### **6 – Suppression de la régie publication et création d’une nouvelle régie**

Monsieur le Maire propose de supprimer la régie publication et de créer une nouvelle régie élargie (redevance d’occupation du domaine public par les ambulants, location des salles, concession au cimetière...), nommée MAIRIE DE NEFFIES au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Vote : Validé à l’unanimité**

### **7 – Aide pour la rénovation des façades**

Monsieur le Maire propose de modifier le périmètre pour l’aide de la rénovation de façade. Cette aide s’appliquerait uniquement dans le cœur du village : Place Paul Gauffre, Montée de la Tour, Impasse de la Tour, Montée des remparts du n° 1 au 13, Rue du Potarouch n° 1,2,4,6, Rue du 8 mai 1945. Une aide sera versée équivalente à 25 % du montant total de la facture ttc avec un plafond de 3 000 € pour les façades en pierre apparente et 2 000 € pour les façades en enduit.

**Vote : Validé à l’unanimité**

### **8 - Autorisation de défendre en justice devant le tribunal administratif**

Suite à une requête d’un administré au tribunal administratif de Montpellier contestant une décision sur l’urbanisme, il convient que la commune engage une action devant ce tribunal et demande l’autorisation au conseil. Il propose de choisir l’avocat SCP Territoires Avocats.

**Vote : Validé à l’unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 – Choix de l’entreprise pour l’aire de jeux située au lotissement Saint-Alban**

Monsieur le Maire propose de choisir l’entreprise Comat Valco pour les jeux situés à l’aire de jeux du lotissement Saint Alban. Le montant de cette unique offre reçue est de 15 880 € ht - 18 696.00 ttc. (comprenant un petit train avec plusieurs wagons et pelouse synthétique au sol)

**Vote : Validé à l’unanimité**

## **INFORMATIONS**

1 - Travaux à venir : David Astruc

Eclairage du stade courant avril

Aire de jeux

Embellissement du moulin : plantation d’olivier

Vestiaire du foot : isolation

Rénovation salle des fêtes et réhabilitation de la cuisine : 1<sup>er</sup> semestre 2024

2- Repas Noël : Gilles Combes

Repas de Noël 22 décembre 2023 avec spectacle de clown, structure gonflable, distribution des cadeaux par le Père Noël

3 – MAG 7 : Marie-Agnès Ulrich

Présentation des rubriques et distribution mi-janvier 2024

Le conseil est clos à 19h40

Le Maire  
David Astruc



MAIRIE DE NEFFIES  
(Hérault)